



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

ZOOM 18-25 UN MILLION D'EUROS POUR LES JEUNES DE CHARLEROI

En réaction à la crise du COVID-19 depuis mars 2020, le Gouvernement fédéral a soutenu les CPAS par un certain nombre de mesures. L'objectif était clairement identifié : le soutien aux différents publics impactés par cette pandémie. C'est ainsi par exemple qu'a été créé un Fonds aide sociale Covid (plus de 5 millions pour le CPAS de Charleroi), que les moyens ont été augmentés dans le cadre du Fonds Energie ou encore du Fonds social de l'eau et que des moyens ont été dégagés pour des frais de personnel et de fonctionnement supplémentaires. La Ministre Karine Lalieux a voulu aller plus loin en soutenant davantage, par le plan « Zoom 18-25 », les jeunes et les étudiants en précarité en raison de cette crise sanitaire.

Le plan « Zoom 18-25 » le réalisera par deux mesures fortes : **le doublement de la subvention PIIS pour les jeunes de 18 à 25 ans**. Ce qui représente une somme que nous estimons à 375.000€ pour le CPAS de Charleroi dans le cadre de ces contrats d'insertion. Elle peut couvrir les frais du personnel prenant en charge l'accompagnement et l'activation des personnes ayant conclu un P.I.I.S mais aussi différents frais nécessaires à la réalisation du projet du jeune (formations, frais scolaires, achat d'ordinateur, ...). Et deuxièmement par la **constitution d'un fonds aide sociale COVID-19 pour les jeunes (18-25 ans) et étudiants : 999.046 € pour le CPAS de Charleroi** jusqu'au 31 décembre 2021.

Les difficultés vécues par notre jeunesse dans le cadre de la pandémie sont multiples et appellent des réponses différenciées. Il peut s'agir, en effet, d'étudiants, de jeunes travailleurs, de jeunes en formation aidés par notre Centre dans le cadre du Revenu d'Intégration Sociale (RIS). Mais il va falloir bien entendu ouvrir nos portes aux jeunes en difficulté jusque-là inconnus et donc non aidés par notre CPAS.

Cette aide s'applique aux **jeunes** (notons que par la loi, est assimilée à une personne majeure, la personne mineure qui est émancipée par mariage, à un ou des enfants ou est enceinte) et aux **étudiants**.

On le sait, ces deux publics sont particulièrement touchés par la crise du Covid-19 et ce pour plusieurs raisons : difficultés scolaires, absence de rentrée de revenus suite à l'impossibilité de travailler, etc.

Chaque nouvelle demande fera l'objet d'une enquête sociale qui vérifiera si la personne fait partie du public-cible et que la situation sociale difficile de cette personne est en lien avec la crise sanitaire.

CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

Boulevard Joseph II, 13
6000 Charleroi
T 071/23.31.02 - F 071/23.31.44



**CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI**

Il peut s'agir d'un manque de revenus suite à la perte d'un job étudiant ou parce que le jeune n'a pas trouvé de job étudiant en raison de la crise ou encore parce que les parents disposent de moins de revenus en raison de la crise. Nous prendrons également en compte une augmentation des dépenses : achat de matériel informatique nécessaire en raison des cours à distance, l'obligation d'avoir une connexion internet, des frais médicaux ou psychologiques plus élevés, l'accompagnement scolaire nécessaire (remédiation, cours particuliers) ou encore l'impossibilité de payer un kot.

DOUZE SECTEURS D'INTERVENTION :

Le CPAS de Charleroi axera son intervention sur 12 secteurs principaux. Venant ainsi compléter ce qui est déjà prévu et pris en charge via le Fonds Aide Sociale Covid19 « général ». Il est à noter que toute autre demande d'aide est recevable et sera étudiée.

- **L'octroi d'aides relatives à la 1ère installation de jeunes en autonomie**, par exemple la prise en charge d'un premier loyer ou de la caution locative. Du mobilier de base essentiel (frigo, lave-linge ou vaisselle...)

- **L'octroi d'aides au soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire.**

Cela comprend l'achat d'un ordinateur ou d'une tablette, la prise en charge des abonnements de téléphone, GSM et internet. Pour le soutien scolaire ou formatif, il s'agit notamment du suivi de formations en ligne, de pouvoir effectuer des travaux ou recevoir des cours en ligne, etc.

- **La prise en charge de besoins primaires**, par exemple l'intervention dans les coûts de transport ou dans le coût d'achat de vêtements de base, etc.

- **L'octroi d'aides psychosociales relatives à la prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des problèmes d'anxiété ou de troubles psychologiques.** On pense à la fois à des prestations de psychologues, psychiatres, ...mais aussi la participation à des cours ou des activités participant de manière générale au bien-être de la personne (yoga, sophrologie, développement personnel, art thérapie, ...).

- **L'octroi d'aides en matière de santé** : il s'agit de la prise en charge de frais médicaux généraux : médicaments, factures d'hôpitaux, frais d'ambulance, mais aussi de frais spécialisés (dentisterie, orthodontie, lunetterie, ...).

- **L'octroi d'un soutien à la promotion ou la participation sociale** : il peut s'agir de billets d'entrée pour des événements ou spectacles, du soutien à la mobilité par la prise en charge d'abonnements pour les transports en commun, l'accès au permis de conduire, l'achat d'un vélo...de soutien familial comme par

**CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI**

**Boulevard Joseph II, 13
6000 Charleroi
T 071/23.31.02 - F 071/23.31.44**



**CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI**

exemple la prise en charge d'une aide à domicile après un accouchement, des frais de babysitting mais aussi de la prise en charge de frais d'affiliation ou d'équipement dans le cadre d'une participation à des associations sociales, sportives ou culturelles.

Outre ces 6 mesures générales, nous avons ajouté certaines mesures plus spécifiques pour venir en soutien de jeunes dans leur parcours de formation et/ou d'étude.

- **L'octroi d'un forfait unique « frais de rentrée scolaire » de 250€ par étudiant qui bénéficie du RIS ou par jeune de 18 à 24 ans (inclus) mais non étudiant et qui bénéficie du RIS.**

- **Le soutien scolaire pour les étudiants** : par la prise en charge du minerval, de cours de remédiation, de cours particuliers, etc.

- **Les frais d'hébergement dans un pensionnat ou en internat**

Ceux-ci peuvent être totalement ou partiellement pris en charge après déduction d'interventions financières provenant d'une autre source (l'institution scolaire, une Communauté, un Fonds européen, allocations familiales, ...).

- **Les échanges et stages dans le cadre des études (y compris à l'étranger)** : ici aussi après déduction de toute autre source potentielle de subventionnement.

- **La prise en charge de frais de formations spécifiques organisées dans le secteur privé.**

Certaines formations spécifiques (ex. : gardiennage, chauffeur poids lourds, ...) sont exclusivement organisées dans le secteur privé et n'ont pas d'équivalent dans le secteur de l'enseignement public ou subventionné. Elles représentent, généralement un coût important qui ne peut être assumé par la majorité des jeunes.

- **L'octroi d'un incitant financier pour les jeunes poursuivant une formation qualifiante ne disposant pas d'un soutien Forem dans le cadre des contrat 70 Bis**

Certains jeunes suivent une formation qualifiante organisée en dehors des cadres classiques proposés (Forem, IFAPME, ...). Celles-ci ne bénéficient généralement alors pas d'une prime dite d'encouragement et de la prise en charge des frais de déplacement. Aussi dans ce cas, il leur sera alloué une aide forfaitaire de 30€/semaine et la prise en charge des frais de déplacement.

**CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI**

**Boulevard Joseph II, 13
6000 Charleroi
T 071/23.31.02 - F 071/23.31.44**



**CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI**

Philippe Van Cauwenberghe, Président du CPAS de Charleroi : « La politique du CPAS de Charleroi a toujours été de soutenir les jeunes et les étudiants notamment par l'aide aux études et à la formation. Cette volonté a été rendue encore plus criante par la crise que nous vivons et je suis déterminé à ne laisser aucun jeune en difficulté au bord du chemin. Nous allons communiquer largement sur ces aides en collaboration avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de Charleroi ainsi qu'avec le réseau des maisons de jeunes et associations. Il serait insupportable qu'un jeune reste dans ses difficultés ou ne puisse mener à bien ses études et projets par manque d'information sur les aides qui sont actuellement disponibles ».

De manière pratique, les personnes qui sont concernées doivent s'adresser à l'antenne sociale de leur lieu de résidence.

Vous trouverez nos 12 antennes sociales décentralisées en suivant ce lien :

<https://www.cpascharleroi.be/fr/aide-sociale/les-antennes-sociales>

**CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI**

**Boulevard Joseph II, 13
6000 Charleroi
T 071/23.31.02 - F 071/23.31.44**